



Convocation suite à main courante

Par yj01

Bonjour,

Je suis convoqué suite à une main courante de mon « ex », précision très importante, je suis majeur et elle était mineur (17 et demi quand on s'est fréquenté, et, quand elle a fait sa main courante, elle avait eu 18 ans), mais elle m'avait dit au début qu'elle avait 18 ans et 4 mois et je l'avais cru !, on s'est quitté uniquement à cause de la pression de ses parents car tout allait merveilleusement bien entre nous lors de la rupture, ils lui ont mis la pression extrême ou elle coupait tout contact avec moi ou elle quittait son domicile, elle a fait le choix de ses parents (ce qui est normal...) mais sur le coup j'ai eu beaucoup de mal à accepter son choix car je vivais une très belle histoire et étais sous l'emprise de sentiments, d'où pas mal de SMS pour essayer de la récupérer malgré qu'elle m'avait fait savoir qu'elle voulait que je coupe tout contact, mais ensuite, 3 sms uniquement en 1 mois de ma part, dont le dernier uniquement pour demander qu'on finisse notre contact de façon amical et apaisée, suite à ce dernier sms, il y a eu échange de sms entre elle et moi, elle était persuadée néanmoins que je la relançais, je finis par lui dire « je ne recherche qu'à finir sur un contact calme et amical, va-tu finir par me croire ? » elle l'a mal pris et elle réponds : "je vais faire une main courante contre toi" (??) et elle l'a fait tout de suite après !...en plus de notre relation majeur/mineur, autre précision importante, je suis enseignant...mais ça n'était pas mon élève, du moins pas en classe mais en cours particuliers, autre point, c'est elle qui a tout fait pour avoir une relation avec moi (c'est vrai, l'idée d'une relation de m'avait pas effleuré l'esprit une seconde vu notre différence d'âge), j'ai cédé sous son charme, surtout qu'on se voyait régulièrement, malgré la différence d'âge entre nous...

L'officier(ou plutôt officière) de police qui m'a convoqué m'a dit : « je veux vous voir pour que vous me donniez des éclaircissements et me disiez la nature de votre relation »

me sentant affolé, elle m'a quand même ajouté « n'ayez pas peur » et « le parquet nous demande automatiquement de convoquer toute personne mise en cause dans une main courante par une mineure... »

je suis très très inquiet (je mange peu...), je sais que je peux être poursuivi même sans dépôt de plainte, est-ce que je risque :

- des poursuites pour harcèlement par sms ?
- De perdre mon travail à cause du contact avec des mineurs ?
- Une garde à vue ? prison ? ma vie détruite ?

Dernier point, je ne sais pas si ma jeune « ex » a parlé de notre relation amoureuse, ai-je le droit de consulter la main courante avant de répondre à toute question ? Dois-je tout dire si elle a rien mentionné sur notre relation amoureuse ?

Désolé de la longueur et merci pour toute réponse